ROUBAIX

SURPRISE DESAGREABLE

En descendant vendredi matin dans son estaminet le citoyen Achille Carpentier, conseiller municipal, 39, rue de Lannoy, a constaté la disparition d'une machine à coudre ayant été dévissée de sa table-support ; d'un couvre-piano en étoffe rouge recouvert d'une peluche ; d'un peigne et d'une savonnette déposés dans la cuisine.

Le tiroir du comptoir portait également des traces d'effraction.

L'auteur présumé de ce vol évalué à 178 fr., est un sieur Léon Legrand, mécanicien, 32 ans, soi-disant originaire de Dunkerque, locataire de l'estaminet Carpentier depuis le 28 mai.

La machine dérobée porte le numéro *o.57*.

—o—

LES MASSACRES DE RUSSIE

La Section Roubaisienne du Parti Socialiste de France, a voté l'ordre du jour suivant :

« La Section Roubaisienne, profondément indignée des massacres continuels commis par les troupes et la police de Nicolas II sur les travailleurs de Russie.

» Renouvelle ses encouragements à la vaillante nation russe, qui lutte avec tant d'énergie pour le renversement de l'autocratie absolue des tzars et la fin de l'exploitation odieuse du capitalisme.

Voue au mépris et à l'exécration de tous les peuples civilisés le misérable tyran assassin de ses sujets, de Pétersbourg, Varsovie, Lodz, Libau, Moscou, Odessa, etc.

Fait des vœux pour le triomphe prochain et définitif de la Révolution Russe et la libération politique et économique du peuple russe.

Pour la Section Roubaisienne du Parti Socialiste (ancien P. O. F.).

Le Secrétaire : H. LEFEBVRE.

—o—

SERVANTE A TOUT FAIRE

Une contravention a été rédigée contre la nommée Florentine Catoire, 42 ans, cabaretière, rue Petrot, 1, pour avoir occupé comme servante Mlle Adolphine Degrane, 18 ans, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or, 13, qui n'était pas munie du certificat réglementaire.

—o—

PARFUMERIE QUI N'EST PAS du CONGO

Il a été saisi hier matin au minck, 300 kilos de poissons de mauvaise qualité.

DE QUOI SE RECHANGER

M. Norbert Diagre, demeurant boulevard de Strasbourg, 236, a trouvé près de chez lui un paquet de linge.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Léon Planquart, M. J.-B. Wyanant, 49 ans, manœuvre, demeurant rue du Fontenoy, cité Moreau, a été contusionné au talon gauche en tombant dans une fondation.

20 à 25 jours de repos.

— Chez MM. Raymond Lefebvre et Cie, Mlle Mirtal Deconinck, 15 ans, soigneuse, demeurant à Mouvaux, rue Vauban, a eu le bras droit serré entre le bâtis et le va et vient de son métier, ce qui lui occasionna une plaie contuse.

15 jours de repos.

— Chez MM. Pet et H. Carrissimo, M. Adolphe Vandepellere, 32 ans, tisserand, demeurant rue Maroteau, cour Herchuez, 10, a eu l'index droit écrasé entre l'ensouple et son métier.

10 jours de repos.

— Un apprêteur de chez M. E. Brouwayes de Geyter, M. Alphonse Tau ers, 32 ans, demeurant rue du Tilleul, cour St-Joseph, 30, s'est fait une déchirure de la région lombaire en levant une pièce de tissus.

10 jours de repos.

— Chez MM. Page frères, rue de Lannoy, M. Louis Saint-Ghislain, employé, demeurant à Lys, rue Chanzy, s'est contusionné le thorax en tombant.

8 jours de repos.

— Chez MM. Lemaire et Dilnies, Mlle Victorine Vanhoutte, 13 ans et demi, bucleuse, demeurant rue des Longues-Haies cour Legros, 14, s'est contusionné le bras en tombant.

8 à 10 jours de repos.

— A la brasserie l'Union, M. Florent Degrave, 30 ans, garçon brasseur, demeurant rue Badeau, cour Boussemart, à Tourcoing, s'est fait une plaie au pied gauche en plissant sur la bordure du trottoir.

30 jours de repos.

— A la brasserie du Fresnoy, M. Désiré Olivier, 32 ans, chef de cave, demeurant rue du Luxembourg, 64, a été contusionné à la jambe et sur tout le corps, par la chute d'un tonneau.

8 jours de repos.

Dépôt des Cartes Postales Ed. G B, au Grand Bazar. 612-4.

Chapitre des Réclamations

LE DROIT DES PIETONS

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen Marcels,

J'ai lu dernièrement dans le journal que vous appelez avec juste raison, « l'Officiel de la Municipalité » qui m'était tombé par hasard sous la main, un article plus qu'élogieux sur le récent arrêté municipal réglementant la circulation des véhicules sur la voie publique.

On sent parfaitement dans le texte de l'arrêté en question, l'intention évidente de la part de nos édiles de ménager la chèvre et le chou.

Pourquoi par exemple, n'a-t-on pas pendant que l'on semblait s'occuper de préservier les simples piétons des dangers de l'automobilisme, interdit ainsi que vous le demandiez dans un précédent article, l'accès du parc de Barbieux à ces malodorants véhicules.

Vous avez rappelé ce qui est exact, que la ville de Lille avait pris une disposition de ce genre pour le bois de la Deûle, disposition dont tout le monde se félicite sauf peut-être quelques chauffeurs grincheux.

Je ne vois pas pourquoi, nous devrions être plus que les Lillois exposés à tout bout de champ, lorsque nous balladons au beau jardin à être couverts de poussière.

Ce n'est pas là ce que nous allons chercher au parc.

M. Waltinne est membre du comité de l'Automobile-Club, et bien que je ne sois pas en principe, l'ennemi du sport automobiliste il me semble que notre édile « dévoué et compétent » (?) ferait bien de ne pas méconnaître le droit des piétons.

Je compte que vous voudrez bien, citoyen Marcels, publier la présente et vous prie d'agréer, etc..

G. S.

Il va sans dire que nous nous associons complètement à cette réclamation.

Informations et Communications diverses

L'Avenir du Prolétariat. — Société civile de retraites. — La réunion mensuelle, aura lieu le dimanche 2 juillet, de onze heures à midi, au siège du Comité, 22, rue du Vieil-Abreuvoir. Renseignements, adhésions, paiement des cotisations.

Théâtres, Fêtes et Concerts

AU PALAIS D'ETE DE LILLE

Enfin nous avons un établissement où nous pouvons aller le soir nous délasser des fatigues de la journée, sans avoir à nous enfermer dans un café, étouffant et manquant d'air. Cet établissement est le Palais d'Eté.

Placé au centre de la ville, sous les vertes frondaisons du square Dutilleul, à proximité des tramways, ruisselant de lumière, le Palais d'Eté est appelé à connaître le succès.

Son sympathique propriétaire, M. Meyer, a fait l'impossible pour satisfaire nos concitoyens et la soirée de gala d'ouverture de ce soir, samedi 1er juillet, est un véritable régal pour les amateurs de bonne musique.

Il a pensé aux déshérités de la vie, le bénéfice de cette soirée est destiné aux pauvres de Lille, débuter par une bonne œuvre, c'est attirer les sympathies du public sur le Palais d'Eté et nul doute que nos concitoyens ne viennent en foule applaudir les artistes et l'*Emulation chorale de Lille* qui prêtent leur concours à cette soirée de gala et de bienfaisance. Voici le programme :

1. Orchestre : Vive la France, marche (Delachaussée) ; 2. Orchestre : Reste encore ! valse (Th. Wittmann) ; 3. Orchestre : Sabbat, suite de ballet (Goublier) ; 4. Mlle Renaves, de la Scala de Bruxelles ; 5. Orchestre : Le char de Vestris, fantaisie (F. Wibert) ; 6. M. Brévannes, comique de « Parisiana », de Paris ; 7. Orchestre : Moderne-style, polka (Peiffer) ; 8. Mlle Maggie Legrand du Petit-Casino de Paris ; 9. Orchestre : Ouverture des Saltimbanques (Ganne) ; 10. La Naine Warton, dans son répertoire ; 11. Orchestre : Les Dernières Gouttes, valse (Kratz) ; 12. Les Romanis, musical act du Cirque d'Hiver de Paris.

L'Emulation chorale de Lille, directeur M. Fanyau :

A. Silverstick (B. Ducoudray) ;

B. Adieux à la Mer (Camille De Vos).

13. Orchestre : Entrée des Gladiateurs, marche (Fucick) ; 14. Mlle Renaves, de la Scala de Bruxelles ; 15. M. Brévannes, comique de « Parisiana » de Paris ; 16. Orchestre : Valse et finale de Faust (Gounod) ; 17. Mlle Maggie Legrand du Petit Casino de Paris ; 18. La Naine Warton, dans son répertoire ; 19. Orchestre : Napolitaine, tarentelle (Desormes) ; 20. M. Tabler, chanteur à transformations, de l'Eldorado de Paris ; 21. Orchestre : Tout pour le drapeau (Sousa); 22. Canta-Lux, de l'Empire-Palace de Londres, dans ses chansons lumineuses.

L'Emulation chorale de Lille : La légende du Guy (Paléard).

Grande séance de l'Idéal-Cinéma, dernières vues parues.

Pour tout ce qui concerne la partie artistique, s'adresser à M. Caveye.

Inutile d'ajouter que les consommations sont de premier choix et aux mêmes prix qu'à la Brasserie de l'Industrie ; et disons pour terminer que les spectateurs n'y seront pas importunés par les artistes qui quêtent, car au Palais d'Eté, les artistes ne quêtent pas .

Cinéma gratis t. l. jours : Galeries Lilloises

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 30 juin 1905

Naissances. — Joséphine Dutailleur, rue Franklin, cour Grommelinck, 4. — Théophile Liagre, rue Pierre de Roubaix, 65. — Henri Cleymen, quai de Rouen, cour Prévost, 2. — Yvonne Oyssemberg, rue de l'Alma, 70. — Palmyre Baelde, rue Blanchemaille. — Abel Teneul, rue Roercy.

Décès. — Jeanne Tillet, 31 ans, sans profession, rue de Lille, 134. — Madeleine Cauchy, 3 mois, rue Blanchemaille. — Fernande Spriet, 2 ans, rue Blanchemaille. — Eugène Torh, 20 mois, rue des Sept-Ponts, cour St-Antoine, 5. — Adelaïde Lobert, 79 ans, sans profession, rue Barbieux. — Antoine Hache, 83 ans, sans profession, rue Barbieux. — Léon Gauquier, 11 ans, quai de Cherbourg, 7. — Jules Herteler, 37 ans, contremaître de peignage, rue Bickra, 6. — Emile Gosseye, 9 ans, rue de Rome, 74, cour Olivier, 3.

TOURCOING

GRAVE AFFAIRE DE MŒURS

M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête sur une grave affaire de mœurs qui se serait passée dans la rue de l'Amidonnerie, il y a déjà quelque temps. Un individu d'une vingtaine d'années, aurait fait subir les derniers outrages à une fillette de douze ans.

Cet individu, auteur présumé de cet acte odieux, a été mis en état d'arrestation vendredi et interrogé par M. Niéderst. Il nie formellement les faits qui lui sont reprochés.

Quant à la fillette, tombée malade à la suite du viol dont elle aurait été victime, elle sera examinée par un médecin, qui constatera si véritablement l'acte a été consommé.

—o—

MANDAT D'ARRET

L'agent de la police de sûreté, Schittecatte et le garde-champêtre Louis Pattyn, ont arrêté vendredi après-midi, dans la rue Achille Testelin, Pierre Craeye, 22 ans, manœuvre de maçon, né à Lille et y demeurant rue du Bel-Air, inculpé d'attentat aux mœurs.

Cet individu faisait l'objet d'un mandat d'arrêt en date du 2 juin 1905, lancé par M. Hermant, juge d'instruction, à Lille. Pierre Craeye, a été écroué au violon municipal et sera transféré à Lille ce fatin, par la gendarmerie.

—o—

CHUTE GRAVE

Jeudi, vers six heures du soir, M. Théophile Berton, 36 ans, vitrier, demeurant rue des Champs, cité Lefebvre, 27, à Wattrelos, était occupé au collège pour le compte de M. Jacques Louis, vitrier, rue de Lille. Il était monté sur une échelle pour contremastiquer un lanterneau.

Soudain, le malheureux perdit l'équilibre et s'abattit sur le sol.

Dans sa chute, M. Berton se fit une plaie au front, une fracture de l'extrémité inférieure du radius gauche, une entorse au poignet gauche, des contusions au genou gauche et aux jambes.

M. le docteur Caudrelier qui lui a donné des soins, a prescrit un repos de quarante jours.

—o—

LA GREVE DES TIREURS DE CORDES

La grève des tireurs de cordes de la fabrique de tapis de M. Honoré, rue de la Latte, est terminée.

Abandonnant leur revendication, à laquelle le patron opposait un refus formel, les 17 grévistes se sont présentés vendredi matin, à 7 heures pour reprendre le travail.

Mais M. Honoré ne l'entendit pas ainsi ; il lui fallait des victimes et trois tireurs de cordes se virent claquer la porte au nez, sous prétexte qu'ils étaient les fauteurs de la grève et qu'ils avaient « de trop fortes têtes ».

Naturellement, à messieurs les patrons, il faut des ouvriers soumis, obéissant à tous leurs caprices et surtout des ouvriers qui n'élèvent jamais la voix pour la défense de leurs intérêts.

—o—

AUTORISATION DE BATIR

Pendant le mois de juin, les autorisations de bâtir suivantes, ont été accordées : M. Buisine, une maison, angle des rues de la Tossée et Magenta ; M. Vandercruysse, 6 maisons angle des rues du Blanc-Sceau et des Palmiers ; M. Henri Cattoire, 1 maison, rue Pasteur ; M. Louis Ducrocq, 1 maison, rue Winoc-Chocquel ; M. Amauresse, 4 maisons, rue du Beau-Laurier ; M. Duquesne-Gruard, 1 maison, rue du Beau-Laurier ; M. Jules Eggermont, 1 maison, rue des Piats ; M. Ravelinghien, 1 maison, rue du Haze ; M. Leveugle, 1 maison, boulevard Descat ; M. Planquart, 2 maisons, boulevard Gambetta ; M. J.-B. Bigotte, 1 maison rue Balzac ; M. Leruste-Masurel, 1 maison, rue La Pérouse ; M. Henri Duhayon, 1 maison rue Pierre-Lefebvre ; M. Louis Toussaint, 1 maison, rue Pierre-Lefèvre.

—o—

LEURS RENTES

Chez A. Pollet, filateur, rue Soufflet, 17, un homme de peine J.-B. Dhane, 36 ans, demeurant à Wattrelos a été blessé au pied droit par la chute d'une caisse. 6 jours de repos.

— Chez Nollet-Parent, constructeur, rue Saint-Pierre, un apprenti mécanicien, Henri Tully, 14 ans, demeurant rue de la Cité, 86, en limant des verges, s'est blessé au doigt majeur gauche. Une quinzaine de jours de repos.

— Chez Alphonse Pollet, filateur, rue de Bradford, un effilocheur, Désiré Houpline, 34 ans, demeurant rue de Neuville, s'est piqué au pied gauche avec un crochet pendant qu'il maniait des balles. 10 jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 30 juin 1905

Naissances. — Pinet Maximilien rue de Belfort, 2. — Ponoy Fernande, rue de Madagascar, 59. — Liénard Julien, rue Fin de la Guerre. — Mérité René, rue Franklin, 18. — Papin Paul, rue St-Pétersbourg 216.

Décès. — Goeman Cyrille, 50 ans, boulevard Gambetta, 289. — Vandevenne Henri, 61 ans, rue de Turenne, 13. — Deras Albert, 1 an, rue de Bouvines, 59.

Lundi 3 et Mercredi 5, VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises : SALLE A MANGER, vieux chêne, Henri II, 8 pièces, 200 fr.; SALON *coussin moquette*, 5 pièces, 140 fr. 694-4.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 1905, à 8 heures du soir.

Etaient présents : MM. Desbarbieux, maire ; Bargibant, Liétard, Debry, Dejardin, Vanhoutte, Duforest Carton, Baelde, Deleporte, Mulliez, Declercq, Devuyst, Dubourg, Backelandt, Basquin, Liétard, Colpin, Wittebolle, Haluin.

Absents : MM. Forter, Dujardin, Dobin, Tebock, Desmadryls.

Absent excusé : M. Lecrinier.

M. Louis Dujardin est nommé secrétaire pour la session.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

1. Compte administratif de la commune pour 1904. M. le maire, conformément à la loi, cède le fauteuil à M. Haluin, président d'âge. La parole est ensuite donnée au rapporteur. Le compte dont il s'agit, est approuvé dans toutes ses parties ; il se résume comme suit : Recettes, 191.686,99. Dépenses, 193.116,34. Excédent de dépenses, 1.459, 35. Reliquat de 1903, 38.735,18. Excédent de recettes pour 1904, 37.275,83. Rapporteur : Dujardin.

2. Budget supplémentaire de 1905. Ce document est voté. Il présente en recettes un total de 47.926,92. En dépenses, une somme totale de 45.591,45. Rapporteur : Dujardin.

3. Création des ressources pour les chemins vicinaux, etc. Le conseil adopte les chiffres fournis par le service vicinal : Recettes, 4.434 fr. Dépenses, même somme. Rapporteur : Dujardin.

4. Avis à donner conformément à la loi du 5 avril 1884, sur les comptes et budgets de l'Hospice du Bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'église de Croix.

Pour les comptes et budgets de l'hospice, le conseil émet un avis favorable. En ce qui concerne la fabrique, il exprime l'avis suivant : « Les éléments d'appréciation faisant complètement défaut pour juger une comptabilité qui pèche toujours par la clarté, votre commission ne peut émettre aucune espèce d'avis comme le prescrit l'article 70 de la loi municipale, art. 9. Il y a lieu, en conséquence, de passer à l'ordre du jour. Rapporteur : Dujardin. »

5. Expiration du bail de la maison occupée par M. Hurtebize.

Cette maison était louée 2.810 fr. annuellement à M. Declerc-Erulois, à Hem. Le bail expire le 31 décembre 1905. Le conseil décide qu'une nouvelle adjudication sera faite sur une mise à prix à 2.190 fr. La clause suivante sera insérée au cahier des charges : « Le matériel et le mobilier du locataire actuel, devront être repris par le successeur, suivant évaluation et à dire d'expert, s'il y a lieu. » Rapporteur : Bargibant.

6. Droits de place aux marchés, ducasses, etc. Le conseil est d'avis de remettre les droits de place en adjudication pour 3 ans, à compter du 1er janvier 1906, sur la base annuelle de 1.200 fr. La clause suivante sera ajoutée au cahier des charges : « A l'avenir, le placier percevra le droit pour les « braderies ». Rapporteur : Bargibant.

7. Décision à prendre concernant le service de l'ebouage.

Le conseil autorise Mme Dorchies à continuer l'entreprise de son mari jusqu'à expiration du bail. Rapporteur : Vanhoucke.

8. Demande de subvention de l'Union chorale.

Le conseil vote une allocation de 50 fr. à cette société pour acquisition d'une bannière, mais la majorité décide que la somme ne sera pas mandatée si cet emblème est porté à l'Eglise pour y être béni.

9. Habillement de la musique municipale.

Le conseil vote une subvention de 2.000 francs pour cet objet. 1.000 francs seront alloués en 1905 et 1.000 francs en 1906. Le soin d'exécuter la fourniture est laissé à la commission de la musique, mais les vêtements seront inventoriés et appartiendront à la commune. Rapporteur : M. Wittebolle.

10. Habillement des nouveaux sapeurs-pompiers.

Le conseil autorise le maire à traiter de gré à gré pour cette fourniture qui s'élèvera à environ 750 fr. Cette somme sera prélevée sur la disponibilité réservée et qui s'élève à 2.122, 75. Rapporteur : M. Wittebolle.

11. Lettre de la société les Trompettes de la « Repaissance » demandant un nouvel uniforme à la commune.

Cette affaire, dont l'administration n'a été saisie que très tardivement, est renvoyée à la commission des finances, pour examen.

12. Acquisition d'une parcelle de terrain située entre les écoles Vairon et Lenne (rue Kléber).

Le conseil autorise l'acquisition de ce terrain nécessaire pour l'agrandissement des cours d'école, la disparition de servitudes, le jour à donner, etc., etc.

Ce terrain a une surface de 695 mètres carrés et sera vendu à raison de 12 fr., par M. Vienne, propriétaire à Lille. Les conditions de paiement demandées par le propriétaire sont excessivement favorables : un à compte de 3.000 f. est prévu au budget supplémentaire.

13. Location à titre précaire du terrain situé derrière le égout du Châlet-Bains.

Le conseil donne son appobation à cette location moyennant une redevance annuelle de 15 fr. et à la condition qu'une clôture sera édifiée autour de la propriété communale par les preneus.

14. Contributions des portes et fenêtres des écoles, etc., etc.

Le conseil aprouve la répartition qui lui est soumise et décide que la somme de 644,75 sera imputée sur l'art. 15 bis du budget primitif de 1905.

15. Autorisation à demander à M. le préfet pour employer le crédit du 14 juillet avec dispense de marché.

Cette autorisation est accordée et une demande sera faite dans ce sens à la préfecture.

ACCIDENT. — Marissal Henriette, 43 ans, usine Holden, blessée à l'index gauche, par un rivet de courroie.

TROMPERIE. — Catliaux Edmond Victor, 28 ans, marchand des quatre saisons, s'est vu dresser procès-verbal pour vente de fraises avec 2 mesures d'un litre, au fond desquelles on a trouvé une enveloppe de carton.

CONCERT. — Concert de quartier des rues Mirabeau et de l'Egalité, dimanche 2 juillet, à 4 heures du soir

Trompettes « La Renaissance : 1. Le Vélo, pas redoublé (Ed. Jacquemain) ; 2. Belle Patrie, fantaisie (L. Viney) ; 3. Première polka, pour 2 trompettes (F. Jacquemain).

Union Chorale : 1. Hymne à la nuit (Laurent de Rillé) ; 2. Le roi des mondes (Jamin).

Harmonie municipale : 1. Allegro militaire, (Weltge) ; 2. Mazurka pour bugle, soliste J. Coursier (H. Gadenne) ; 3. Carmen fantaisie (Bizet) ; 4. Polka pour piston, soliste P. Vandeveide (H. Gadenne) ; 5. Amitiés, grande valse (H. Gadenne).

WASQUEHAL

CHUTE DE 3 METRES. — Hier vendredi, vers une heure et demie de l'après-midi, à l'usine des Produits Chimiques Eycken-Leroy, un manœuvre, Julien Haulson, demeurant à Croix, rue Kléber, 3, étant monté sur un madrier de la nouvelle construction, celui-ci bascula et l'ouvrier est tombé la tête la première, d'une hauteur de 3 mètres.

Dans sa chûte, Haulson s'est fait une blessure derrière la tête, de 6 centimètres de long, et de nuliples contusions dans la poitrine.

Le docteur Butin, mandé d'urgence, va donné ses soins au blessé.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Dans l'établissement Hannart frères, le sieur Scalbert Edouard, 38 ans, journalier, demeurant à Roubaix, rue de l'Ommelet, s'est piqué la face dorsale du pied droit en marchant sur une épingle en cuivre.

8 jours de repos. Docteur Butin.

— Chez Eycken-Leroy, le sieur Alfred Prévost, 49 ans, journalier, à Wasquehal, en poussant un camion, un varice de la jambe gauche a sauté et a provoqué une hémorragie.

Le docteur Butin a donné aussitôt ses soins au blessé.

ETAT-CIVIL. — *Naissance.* — Coppens Augustin, rue de Marcq-en-Barœul.

Décès. — Debosschère Jules, 8 mois, rue de Lille.

TOUFFLERS

JEUNE VAURIEN

Mardi dernier, le jeune Hilaire Naessens, 17 ans, peigneur de lin, demeurant à Touffiers, ne voyait rien de mieux que de battre le petit garçon de Mme Rosalie Recq. Ce dernier fut secouru par sa mère contre laquelle se tourna alors la fureur du jeune homme. La pauvre femme reçut des coups de poing sur l'œil et sur la bouche.

Mme Recq a déposée une plainte à la gendarmerie de Lannoy.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE

KURSAAL MUNICIPAL. — *Répertoire de la saison.* — Opéra- opéra-comique : Le Barbier de Séville, Faust, Manon, Mignon, Carmen, Lakmé, La Favorite, La Traviata, La Vie de Bohême (nouveauté), Mireille, La Fille du Régiment.

Opérettes : La Fille du Tambour, Les Mousquetaires au couvent, Joséphine vendue par ses sœurs, Les Cloches de Corneville, La Fauvette du Temple (nouveauté), Boccace, La Princesse des Canaries, Le Cœur et la Main, Le Grand Mogol, La Fille de Mme Angot, l'Oncle Céleslin, Mme Favart, Les Saltimbanques.

Comédies, vaudevilles : La Carotte, l'Adversaire, Zaza, Château Historique, Le Vertige, Les Sentiers de la Vertu, Les trois Anabaptistes, Le Secret de Polichinelle (nouveautés) ; — Le Maître de Forges, La Vie de Bohême, Cabotins, Mme Mongodin, Blanchette, Le Supplice d'une Femme.

Matinées tous les dimanches et deux fois par semaine au mois d'août. Troupes parisiennes au mois d'août. Bals d'enfants.

Concerto symphonique par l'orchestre dirigé par M. E. Théry.

Prix de l'abonnement. — Pour la saison qui commence le 8 juillet : personne seule, 50 fr.; ménage, 90 fr.; officiers, fonctionnaires, jeunes gens (au-dessous de 15 ans), 30 fr.; enfants (jusqu'à 10 ans), 20 fr. — Au mois : Personne seule, 35 fr.; ménage, 60 fr.; officiers, fonctionnaires, jeunes gens, 20 fr.; enfants, 15 fr.; — 15 jours : personne seule, 25 fr.; ménage, 40 fr.; officiers, fonctionnaires, jeunes gens, 15 fr.; enfants, 10 fr.; — 8 jours : par personne, 12 fr.; enfants, 8 fr.

L'administration se réserve le droit de suspendre les abonnements pour les représentations extraordinaires et troupes de passage.

Nota. — Les personnes désireuses de conserver leurs place de l'année dernière sont priées d'informer la Direction avant le 3 juillet, passé ce délai, il en sera disposé.

Samedi 8 juillet, ouverture de la saison.

ACCIDENT MORTEL

Mercredi après-midi, un horrible accident s'est produit sur le bord, à bord du steamer anglais « Isle-of-Irram ».

Le sieur Joachim Le Vigoureux, âgé de cinquante-deux ans, était occupé à défaire une amarre, quand il perdit l'équilibre et tomba tête première sur la jasse, puis fut précipité à l'eau entre le quai et le navire.

On s'empressa de se porter à son secours et, après lui avoir donné les premiers soins, on le conduisit à l'hôpital. Là, en arrivant, on constata qu'il était mort, et il fallut le transporter à la morgue.

LOON-PLAGE

FETE DU 14 JUILLET. — Voici le programme des Fêtes qui auront lieu les 2, 3, 4, 9 et 14 juillet 1905, à l'occasion de la Fête communale. Les édifices publics seront pavoisés et illuminés.

Dimanche 2 juillet, Concert par la Fanfare Communale. Grande Fête aréostatique par l'Institut de Paris. Grand Tir à la carabine Flobert, Grand Bals de salons.

Lundi 3 juillet, Grand Tir aux pigeons, 345 fr. de prix, divisés en dix prix. 1er prix, 100 fr. et une médaille d'argent grand module.

Journées du lundi 3 et mardi 4 juillet. — Tir permanent à la carabine ; à 5 heures du soir, Promenade-Concert par la Fanfare Communale. Tir à la perche, 500 fr. de prix. Le soir, Grands Bals.

Dimanche 9 juillet, Grand Tir à l'arc, Concert par la Fanfare Communale.

Jeudi 15 juillet, Fête nationale. — Pavoisement et illumination particulière des édifices publics. A sept heures, Distribution extraordinaire de pain et de viande aux indigents.

A 2 heures, ouverture des jeux populaires. Mât de cocagne, Jeu de seau, Bascule hydraulique, etc., etc. A 4 heures, Grand Tir à la carabine Flobert. A 6 heures, Concert par la Fanfare communale. A la chute du jour, grande Retraite aux flambeaux et Concours d'illuminations. Bals populaires.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

HAZEBROUCK

DECOUVERTE MACABRE. — On a trouvé, mardi soir vers sept heures, à Hazebrouck, section de la Canneweie, dans une fosse située dans la pâture de Mme Veuve David, cultivatrice, le corps d'un jeune homme, qui fut reconnu pour être un nommé René Vanlande, de Lynde.

Le cadavre, qui se trouvait dans un état de putréfaction très avancé, fut transporté à l'hospice-hôpital.

René Vanlande, qui avait vingt-deux ans, était ouvrier de ferme et habitait avec ses parents, à Lynde ; il avait quitté ces derniers le vendredi 16 juin, en disant qu'il allait chercher du travail aux environs.

A-t-il été victime d'un accident, ou s'est-il donné la mort? On ne sait, mais la deuxième hypothèse paraît la plus vraisemblable ; Vanlande ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.

La mère du malheureux est venue, mercredi matin, à Hazebrouck, reconnaître son fils ; ce fut une scène déchirante ; le désespoir de la pauvre femme faisait peine à voir.

Les restes de René Vanlande ont été inhumés dans l'après-midi au cimetière d'Hazebrouck.

LA GORGUE

LA PECHE AUX CADAVRES

Des ouvriers en fauchant un pré qui borde la Lys ont découvert un homme surnageant dans l'eau d'un fossé.

Il fallut employer les plus grandes précautions pour retirer de l'eau le cadavre, qui était dans un état de putréfaction complète.

M. Geoffroy, commissaire de police, fut prévenu et arriva bientôt accompagné de M. le docteur Legrand et d'un agent.

D'après les constatations qui furent faites, le cadavre paraît avoir séjourné environ un mois dans l'eau.

Dans le veston on trouva un livret et différents papiers au nom d'Alexandre Lamarre, 65 ans, né à Haut-Loquin (Pas-de-Calais). Lamarre ne travaillait plus depuis longtemps et vivait de mendicité. On croit à un suicide.

BOESCHEPE

BRULE VIF. — Mme Degroote-Leuridan, femme de M. Pierre Degroote, négociant en charbons, avait mis au lit son jeune fils, Firmin, et s'était absentée un instant.

Se voyant seul, l'enfant se leva et alla chercher dans la chambre de la servante une poignée d'allumettes, dont il s'amusa à faire craquer quelques-unes.

La bonne arrivant sur ces entrefaites, le jeune Firmin regagna vivement sa couchette ; mais il avait gardé des allumettes avec lesquelles le petit imprudent mit le feu à ses effets.

A ses cris, la servante accourut et éteignit les flammes qui l'enveloppaient de toutes parts.

Le docteur Brutsaert, de Watou, appelé aussitôt, pansa ses brûlures, mais, malgré tous les soins dont il fut l'objet, le malheureux enfant expira quelques heures plus tard, au milieu d'horribles souffrances.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FLINES-LEZ-RACHES

PRUDENCE EST MERE DE SURETE. — On nous écrit :

« Avouons franchement que le curé de l'église de Flines est l'homme prudent par excellence. Trompé est celui qui jusqu'ici a cru le contraire.

Dimanche dernier avait lieu dans cette commune la première communion des enfants. Vous savez tous qu'à cette occasion beaucoup rivalisent de choix et de grandeur pour bien habiller les enfants. Telle ménagère ne regarde pas à vingt sous pour avoir une belle robe à donner à sa fille. Telle autre voudrait que son garçon soit le plus beau du catéchisme. Il suffirait que Pierre ait une chandelle de douze francs pour qu'on en achète une de quatorze à Jacques.

C'est ainsi que le 18 juin on pouvait voir à Flines-lez-Raches, communiants et communiantes tous aussi bien, nippés les uns que les autres. A l'église, les enfants brûlaient d'envie en attendant que leurs flambeaux soient allumés. Mais grande fut leur déception en apprenant que, par mesure de prudence, et afin de conserver intacts les vêtements de communion des garçons, on avait décidé de ne pas allumer les cierges des enfants. Quelle précaution ! !

Mais aussi, quelle malignité ! ! Ah ! le bon petit commerce ! »

WAZIERS

EFFETS DE LA CANICULE. — On nous écrit :

« Que des chaleurs caniculaires troublent parfois certains esprits exaltés, ou mal équilibrés, cela se conçoit, mais que notre journal « Le Réveil du Nord » en fasse autant pour certaines gens, cela est plutôt extraordinaire.

Notre doux pasteur traversait dernièrement une rue de Waziers ; deux personnes accoudées à une muraille riaient tranquillement le « Réveil ». A la vue du titre du journal, le cher apôtre ne fit qu'un bond sur les lecteurs, leur reprocha en langue verte de lire ce sale journal et s'éloigna en lançant imprécations et menaces.

N'en déplaise à M. Dubois, ses rages et colères n'empêcheront pas les braves citoyens de faire comme nous, car nous avons en lui une personne qui fait à notre vaillant journal une réclame retentissante chaque jour.

Nous lui demandons de continuer ses maladresses. »

SIN-LE-NOBLE

A M. TOUCHATOUT. — Dans son numéro de samedi dernier, la « Gazette de Sin-le-Noble » reproduisait un entrefilet du « Bulletin Paroissial » intitulé « Pauvre homme », d'après lequel M. Hégo (l'aiglon de Sin), attribue à M. le Secrétaire du Cercle Dramatique, la paternité d'un article paru dans le « Réveil du Nord » du 22 juin.

Tout en approuvant l'article visé par le « Théologien égaré dans la politique », M. le secrétaire déclare n'en pas être l'auteur et, bien que ne possédant ni châteaux, ni villas, etc., offre 1.000 francs au patronage catholique, si M. Hégo arrive à justifier son hypocrite et maladroite insinuation, mais, dans le cas contraire, et à titre de réciprocité, il espère que M. Hégo (qui peut très-bien le faire, personne n'en doute à Sin-le-Noble), offrira la même somme à l'Union Démocratique et Sociale.

Nous attendons la réponse de M. Touchatout.

ACCIDENT. — Un ouvrier de la fonderie Wauthy, Victor Mory, occupé à des travaux d'ébarbage, a été grièvement blessé à l'œil droit. Après un pansement du médecin de l'usine, le blessé a été reconduit à Brunémont où il habite. On craint qu'il ne puisse pas recouvrer la vue d'une façon complète.

LUMINOL savon national français pour linge, flanelles, laines ménage, Victor Vaissier. 570-4.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY

FIN DE LA GREVE DES TULLISTES. — Tous les ouvriers travaillant le « Platt », article en coton, qui avaient quitté le travail avant-hier, ont repris ce matin aux conditions du tarif élaboré par les comités des Syndicats patronaux et ouvriers.

Ainsi que nous l'avions fait prévoir, le conflit fut de courte durée.

LA GREVE DES TISSEURS. — L'affiche suivante vient d'être placardée :

Meeting de protestation

contre la nouvelle réduction de salaire que veut faire subir M. Heyndrickx à ses ouvriers

Samedi 1er juillet, à huit heures un quart du soir, salle Boisdenghien, réunion publique et contradictoire organisée par la Fédération des Syndicats ouvriers caudréslens, avec le concours assuré du citoyen Ringuier, conseiller général de l'Aisne.

Les travailleurs sont conviés à assister en masse à cette réunion.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

VILLERS-POL

LES COURAGEUX. — Dimanche dernier quelques musiciens de la Municipale ont donné encore une preuve de leur grand courage. Ils ont essayé d'ensaller une personne qui ne leur avait jamais rien fait ; et cela, pour prendre la défense, paraît-il, de personnages importants, sous la dépendance desquels ils se placent volontiers. Je laisse aux honnêtes gens, et aussi aux indépendants le soin de juger cette courageuse conduite.

Tout cela se serait même passé sous l'œil bienveillant de la police. Mais tout se réglera un jour.

ETRŒUNGT

ACTE DE COURAGE. — Dimanche dernier 25 juin, vers sept heures du soir, M. Mairesse Edmond, propriétaire, travait ses vaches dans une pâture, au lieu dit « Le Château d'Eau ». Son cheval, attaché à l'entrée de ladite pâture, cassa sa longe et partit à fond de train par la rue National. Il arriva bientôt dans le village où plusieurs personnes tentèrent de l'arrêter. Des accidents étaient à prévoir, lorsque le garde-champêtre, M. Lebrun Fernand, qui se trouvait sur le passage du cheval, s'élança courageusement à la tête de celui-ci et parvint à saisir les guides. Il fut traîné sur un parcours de 15 mètres, et le cheval ralentissait son allure, quand tout à coup le garde Lebrun fut violemment projeté à terre. Il dut abandonner ses guides, des cris de terreur furent poussés par les témoins de cet incident, car une des roues de la voiture frôla le corps et la tête de M. Lebrun. Pendant que M. Delvallé, préposé des douanes, aidait le garde à se relever, M. Aublion Boucher, arrêtait le cheval un peu plus loin. En tombant, le garde eut son pantalon déchiré sur toute la largeur de la jambe et se fit une blessure assez grave au genou gauche.

Toutes nos félicitations au garde Lebrun pour cet acte de courage.

FOURMIES

VACCINATION ET REVACCINATION. — Le maire de Wignehies a l'honneur d